



CTSD du 05/02/2018

DECLARATION DE LA FSU 11

Le Comité Technique Spécial Départemental doit être une instance de dialogue entre les représentants des personnels et l'administration.

On peut se demander en quel sens on doit entendre « dialogue » dès lors que les chefs d'établissement ont eu pour consigne de faire une première remontée de la répartition le 31 janvier, soit avant la tenue du CTSD, et que cette répartition a parfois déjà fait l'objet d'une présentation et d'un vote en conseil d'administration.

On peut, encore cette année, regretter que les informations transmises aux représentants des personnels soient très partielles pour les collèges, sans la mention des effectifs et du nombre de divisions par établissement et par niveau, informations nécessaires pour donner une image beaucoup plus claire des conditions d'enseignement dans les vingt-huit collèges du département. Quant aux SEGPA et moyens spécifiques, les représentants des personnels n'ont reçu aucun document préparatoire avant ce CTSD.

Il n'en reste pas moins que pour ce qui est des conditions d'enseignement, la FSU ne peut que constater la continuité des pratiques année après année : un seuil d'ouverture de classe toujours fixé à 30 élèves, qui fait se multiplier les classes à plus de 28 élèves au détriment des plus fragiles qui nécessitent le plus d'accompagnement. Ainsi, à la rentrée 2018, les collèges de l'Aude, SEGPA comprises, accueilleront 137 élèves supplémentaires : +117 en collège pour un solde de combien d'ouvertures de classe ? Ce qui est sûr, c'est que le H/E continue de diminuer et révèle une baisse de moyens horaire pour chaque élève.

Il n'est manifestement pas tenu aucun compte de la spécificité du département de l'Aude, deuxième département le plus pauvre de France, et l'accompagnement académique, dont on peine à comprendre selon quels critères il est distribué, est largement insuffisant pour permettre des conditions d'enseignement décentes selon nous.

La FSU ne peut donc que regretter que le ministère tente de dissimuler la réalité de ces conditions d'enseignement derrière des annonces médiatiques spectaculaires, un jour les neurosciences, le lendemain, les devoirs faits, dont les promesses sont loin d'être tenues. La rentrée 2018 se prépare dans l'Éducation Nationale et le ministre multiplie les annonces médiatiques lourdes de conséquences pour les élèves et les personnels, sur fond de manque de moyens pour la rentrée 2018 de la maternelle à l'université.

La FSU continuera de défendre une école démocratique qui se soucie de chaque élève, à l'école, au collège et au lycée.

La FSU se battra donc contre les projets de réforme du lycée et du bac qui prévoient d'appliquer la dérégulation et le renvoi au local de manière plus forte encore que lors de la réforme du collège, massivement rejetée par les personnels.

La FSU se battra aussi contre l'instauration de la sélection à l'université, qui tente de dissimuler sous des aspects techniques le manque de moyens alloués à l'enseignement supérieur et conduira à en exclure un peu plus les catégories populaires.

La FSU se battra pour le respect du statut des fonctionnaires, pour la revalorisation des rémunérations et des carrières, pour l'abandon du jour de carence et de toutes les mesures qui pénalisent le pouvoir d'achat des fonctionnaires, pour un plan de recrutement à la hauteur des besoins.

La FSU n'est pas résignée et elle est mobilisée contre toutes ces régressions qui mettent à mal le service public d'éducation.

La FSU11 appelle donc les personnels à se mettre en grève et à se mobiliser mardi 06 Février et mercredi 07 février afin de manifester leur refus du sort fait aux élèves et à l'École Publique.